



Comité Technique local du 20/06/2017

Ordre du jour :

- 1- PV de la séance du 3 avril 2017 : pour approbation.*
- 2- Modification des plages horaires pour la Paierie départementale : pour avis.*
- 3- Modification des horaires pour la Paierie départementale des finances publiques du Puy de Dôme : pour avis.*
- 4- Réorganisation des missions domaniales dans le cadre de la mise en place de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) : pour avis.*
- 5- Examen des suites données aux avis émis lors du CTL du 3 avril 2017 : pour information .*
- 6- Bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2016 : pour information.*
- 7- Tableau de veille sociale : situation au 31/12/2016 : pour information.*
- 8- Campagne ministérielle DUERP-PAP 2016/2017 : pour information.*
- 9- Recrutement d'un volontaire du service civique et d'un contractuel handicapé : pour information.*
- 10- Mise en place des pôles pénaux inter régionaux, des pôles de programmation du contrôle fiscal : pour information.*
- 11- Création de la Brigade Nationale d'Intervention Cadastrale (BNIC) au 1^{er} septembre 2017 : pour information.*
- 12- Questions diverses.*

CFTC : le syndicat constructif

L'ordre du jour du CTL du 20/06/2017 était important et comportait de nombreux sujets techniques et complexes tels que l'élargissement du périmètre d'évaluation dans le cadre de la réorganisation des missions domaniales, la mise en place des pôles pénaux inter-régionaux, des pôles de programmation du contrôle fiscal ou bien la création de la Brigade Nationale d'Intervention Cadastre (BNIC),

Autant de sujets pour lesquels la Direction départementale n'a laissé aux représentants des personnels qu'une demi-journée de préparation pour une réunion évaluée à une demi-journée.

La CFTC DGFIP condamne ce manque de considération envers les OS, qui du coup, ne peuvent remplir correctement leur devoir d'information et de défense du personnel, et constate une fois de plus la dégradation du dialogue social au sein de l'Administration des Finances Publiques.

À propos des 12 points à l'ordre du jour, 3 seulement donnaient lieu au vote des OS :

* la modification de la plage variable de la Paerie Départementale (7h00 et 18h30 au lieu de 7h30 et 19h00)

* la réduction des horaires d'ouverture de l'accueil physique à la DDFIP 63 (fermeture les lundis et mercredis après-midi)

La CFTC DGFIP s'est abstenue, dénonçant ainsi la dégradation de la mission de service public, même si la CFTC DGFIP approuve favorablement la volonté des agents d'améliorer leurs conditions de vie au travail dans des situations toujours contraintes ;

* la réorganisation des missions domaniales suite à la création de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) .

La CFTC DGFIP a voté contre, étant opposée, dans ces conditions-là, à l'application de la Réforme Territoriale.

Le bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2016, le tableau de veille sociale, la campagne ministérielle DUERP-PAP 2016/2017, la création de la BNIC ainsi que la mise en place de nouveaux pôles, ont été seulement donnés à titre d'information.